



Les Usagers de l'hôpital d'Aubenas

Informations Mai 2022

DESERTIFICATION MEDICALE DES SOLUTIONS EXISTENT

Notre territoire est au bord d'une catastrophe sanitaire, suite à l'affaiblissement de notre système de santé par les politiques de réduction des dépenses de ces dernières décennies.

Ces politiques ont impacté les structures hospitalières et induit la désertification médicale sur notre bassin de vie. Ceci dans un contexte de hausse de la demande de soins résultant du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques.

Les initiatives locales nécessitent un soutien direct et plus conséquent de l'Etat aux collectivités locales.

La crise de la Covid-19 a mis en évidence l'importance d'un service public de santé efficace, au service de toutes les populations ;

Cette désertification médicale touche également notre hôpital :

- fermeture du service de gastroentérologie
- difficulté d'obtenir des rendez-vous de consultation, notamment en cardiologie ou en radiologie.

Nous demandons :

- la règle des besoins doit remplacer la règle comptable dans la gestion du système sanitaire ; en s'appuyant sur la démographie médicale réelle de notre territoire
- le **maillage du système de soins hospitaliers** doit garantir l'accès à un établissement de santé à moins de 30 minutes du domicile
- la **régulation de l'installation des médecins**, avec la mise en place d'un **contrat d'engagement de service public** auprès des étudiants et internes en médecine
- rétablir l'obligation de **garde des médecins libéraux**,
- retenir le **salariat des médecins** comme une des solutions permettant d'attirer de jeunes praticiens, avec des **centres de santé publics** financés par l'ARS
- la **télémédecine** soit considérée comme une solution partielle ne pouvant régler la pénurie.
- La création d'une **commission sanitaire permanente**, associant réellement les professionnels de santé, les usagers et les élus, dans la construction d'un **contrat local de santé**.

MAISON DE SANTE OU CENTRE DE SANTE CE N'EST PAS LA MEME CHOSE

On a souvent tendance à confondre les deux dispositifs.

Pour répondre aux déserts médicaux, les politiques, l'Agence Régionale de Santé proposent souvent de créer des Maisons de Santé en demandant aux communes de mettre à disposition des locaux.

Qu'en est-il vraiment ?

Les Maisons de Santé sont des dispositifs qui regroupent des professionnels de santé **libéraux** (médecins généralistes, spécialistes, infirmiers, kinésithérapeutes, etc...). Pour les usagers, cela veut dire avance du prix de la consultation avec éventuellement des dépassements d'honoraires. Certains refusent de prendre en charge des personnes affiliées à la CMU ou à l'aide Médicale d'Etat (AME).

Les Centres de Santé publics regroupent des professionnels de santé **salariés** (médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, kinésithérapeutes, etc...) ; ils pratiquent le tiers payant et ne pratiquent pas des dépassements d'honoraires ; les personnes affiliées à la CMU ou à l'AME sont obligatoirement prises en charge. Les Centres de Santé publics sont créés par les Collectivités Locales ou des associations. Les missions des centres de santé comprennent également des actions de prévention et d'information sanitaire. Ils répondent à une évolution de la pratique des personnels de santé choisissant en plus grand nombre l'exercice salarié.

Plusieurs Conseils Départementaux et de Régions ont décidé de favoriser l'installation de Centres de Santé et notamment dans la Drôme ou le Conseil Départemental annonce vouloir recruter plusieurs dizaines de médecins grâce à ce dispositif.

AVENIR DE L'ÉTABLISSEMENT PRIVÉ, LA CONDAMINE À THUEYTS

Cet établissement, géré par Korian va être délocalisé à Montélimar en 2025 avec le soutien financier de l'ARS AURA (3,2 millions d'euros provenant du Ségur de la Santé). Le personnel, la population sont mobilisés sur les marchés alentours pour protester contre cette décision. Plus de 700 signatures recueillies en quelques jours. Une délégation d'élus du secteur a rencontré l'ARS et obtenu que l'établissement de THUYETS soit transformé en hôpital de proximité en relation avec le projet d'établissement de l'hôpital d'Aubenas. Pour le personnel et pour le collectif cela ne fait pas le compte ; ils ont écrit à la délégation départementale de l'Ardèche de l'ARS pour obtenir des garanties sur ce nouveau projet. L'ARS a refusé de les recevoir, les renvoyant au Directeur de l'Hôpital d'Aubenas



Coordination Nationale des comités de défense des maternités et hôpitaux de proximité

Association agréée N2008AG0003 - Arrêté du 14/08/2008

Contact : postmaster@coordination-nationale.org Site : <http://www.coordination-nationale.org>

Nous avons besoin de votre soutien moral et financier

Bulletin d'adhésion

Nom / Prénom

Adresse (e.mail éventuellement)

Adhésion 2022 (minimum 5 euros) à adresser à : Elisabeth Beltramin 284 Route de la Joie 07600 JUVINAS ou Suzanne Torte 295 Chemin de la Roche 07380 PRADES **Chèque libellé à l'ordre de : « Les Usagers de l'Hôpital d'Aubenas »**